

## THESE

POUR LE DOCTORAT

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Étude de la Législation Suisse  
SUR  
L'ASSURANCE CONTRE LA MALADIE  
ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

THÈSE POUR LE DOCTORAT

L'ACTE PUBLIC SUR LES MATIÈRES CI-APRÈS  
Sera soutenu le Vendredi 1<sup>er</sup> Juin 1900, à 8 heures 1/2

PAR

GABRIEL COMMAILLE

AVOCAT A LA COUR D'APPEL

Président : M. RAOUL JAY.

Suffragants : { MM. CAUWÈS.  
SOUCHON,

{ Professeurs.

PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE  
ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR  
14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13

1900  
1-1100.1903



p31

A MON PÈRE

A MON GRAND-PÈRE

LA LÉGISLATION SUISSE  
SUR L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS  
DU TRAVAIL ET LA MALADIE

---

INTRODUCTION

SECTION I

LÉGISLATION SUR LES ACCIDENTS.

Jusqu'en 1875, la matière des accidents du travail était soumise, en Suisse, aux principes généraux, au droit commun. Le patron était tenu à une réparation complète, mais à la condition qu'il y eût une faute à lui imputable et c'était naturellement au demandeur, dans l'espèce à l'ouvrier, qu'incombait la charge de la preuve. La faute pouvait d'ailleurs consister soit en une négligence personnelle, soit en un mauvais choix.

En Suisse, le droit commun était, aux deux points de vue suivants, moins libéral que le Code civil français :